

**COMMUNE
DE
FÉROLLES
45150**

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JANVIER 2022**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 08 janvier 2022, s'est réuni le vendredi 14 janvier 2022 à 18h30, à la Salle des Fêtes, en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. David DUPUIS, Maire de Férolles.

Présents : M. BRILLANT P., Mme COUANNAULT S., M. LEBOEUF A., M. LELIEVRE P.E., M. MANTEAU N., Mme MOIZARD D., Mme POPLAIN S., M. SIRE C., M. SORET R., Mme VACQUEREL A.

Absents : M. BOITARD J.F. qui a donné pouvoir à M. SORET R., Mme JANVRIN A.M. qui a donné pouvoir à Mme POPLAIN S., Mme REVERDY C. qui a donné pouvoir à M. MANTEAU N., Mme THEBAULT S. qui a donné pouvoir à M. DUPUIS D.

Le quorum étant atteint (article L. 2121-17 du CGCT), le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Stéphanie COUANNAULT est nommée Secrétaire de séance.

Le compte rendu du 17 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

COMMUNE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Il est proposé de stagiairiser un agent technique et de remplacer un poste d'agent administratif à 30 heures de durée hebdomadaire par un poste d'agent administratif à 35 heures hebdomadaire.

De modifier comme suit le tableau des emplois :

CADRES OU EMPLOIS	CATÉGORIE	EFFECTIF	DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Agent administratif	C	1	1 poste à 24 heures
Agent administratif	C	1	1 poste à 35 heures
FILIERE TECHNIQUE			
Agents techniques	C	2	2 postes à 35 heures
Agent technique	C	1	1 poste à 9,46 heures
Agent technique principal	C	1	1 poste à 28,50 heures
FILIERE ANIMATION			
Agent territorial d'animation	C	1	1 poste à 8,60 heures
TOTAL		7	

- Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le tableau des effectifs modifié.

LIMITATION DE L'EXONÉRATION DE 2 ANS DE LA TAXE FONCIÈRE BÂTI (TFB) SUR LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Vu l'article 1383 du code général des impôts,

- Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
 - Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 50 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.
 - Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

ÉTUDE THERMIQUE "ENERGETIS" SUR LE BÂTIMENT DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire propose de réaliser un audit énergétique, conformément au cahier des charges de l'ADEME ENERGETIS, pour la rénovation de la mairie. Cette étude permettra de déposer une demande de subvention auprès de la Région dans le cadre de l'amélioration énergétique des bâtiments publics.

Il donne lecture du devis du cabinet "R&O" pour cette étude thermique, d'un montant de 1 050 € HT (1 260 € TTC).

- Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le devis du cabinet R&O pour un montant de 1 050 € HT.

AFFAIRES DIVERSES

M. Arnaud LEBOEUF présente les modalités de mise en place d'un Conseil Municipal Jeune (CMJ). Cette instance sera ouverte à tous les jeunes de 10 à 16 ans qui désirent s'impliquer dans la vie de la commune. Le projet et les modalités de fonctionnement de ce CMJ sera expliqué lors d'une réunion d'information le 26 mars prochain à 10h00 à la salle de la maison des associations.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame Sylvie POPLAIN fait part de sa participation à deux commissions de travail de la communauté de communes des Loges :
 - Commission communication : distribution du magazine communautaire prochainement dans les boîtes aux lettres des administrés ; signalétique de la Communauté de Communes des Loges pour informer de la réalisation de travaux et chantiers sur le territoire.
 - Commission santé : étude des possibilités de télémédecine (téléexpertise, télésurveillance et téléassistance).
- Madame Stéphanie COUANNAULT informe que la pose de la signalétique du fléchage de la boucle à vélo « Petit Pierre » sur Férolles sera effectuée en février. Une relecture et des corrections ont été apportées au document destiné à la création d'un lutrin ludique et informatif qui sera installé dans le parc Abbé Picard.
- Monsieur Pierre-Edmond LELIÈVRE signale la dangerosité de la route de Sandillon et du croisement de la route de Vienne et route du Martroi. Monsieur le Maire rappelle que l'aménagement de la route de Sandillon fait partie du programme des travaux du mandat. Une collaboration étroite avec le Département va se mettre en place pour définir les aménagements qui seront réalisés. Cela passe par une réflexion d'ensemble du linéaire de cette voirie et la réalisation d'un audit de sécurité.
Il informe également d'un vitrail cassé au niveau de la rosace de l'Eglise.
Il propose d'organiser une formation aux premiers secours "PSC1" destinée aux agents de la mairie et des écoles ainsi qu'aux administrés.

Il propose de référencer auprès de la population un ou plusieurs élus par secteur sur la commune.

- Monsieur Nicolas MANTEAU fait part de sa participation à la commission communication au sujet du groupement de commandes.

Il dénonce la formation d'une cuvette d'eau sur le chemin à l'entrée du parc Abbé Picard.

Enfin, il demande quand sera remplacé le ralentisseur route de Darvoy. Monsieur le Maire informe qu'il s'agit de travaux prévus par la Communauté de Communes des Loges qui devraient être engagés en 2022.

- Monsieur Charles SIRE annonce les derniers travaux effectués sur la commune :
 - Renouvellement de l'éclairage public secteur de Villiers : l'Entreprise INEO RESEAUX CENTRE a débuté le remplacement des lanternes par un éclairage LED rue du Grand Orme et rue de la Grosse Planche.
 - Remise en route des projecteurs extérieurs et détecteurs de mouvement au gymnase.
 - Rebouchage de trous route de Sandillon.
 - Confection par le service technique d'un chariot pour le transport des chaises de la salle des fêtes.
 - Devis demandé pour un CACES et habilitations électriques pour les agents techniques.

PROCHAINEMENT !

Votre bus de services publics itinérants

Férolles

À Férolles, sur la place de l'Eglise, une aide et un accompagnement à la réalisation de vos démarches dématérialisées, et à l'accès aux services publics.



AU PRINTEMPS 2022



Le Département proposera un service itinérant sur les **20 communes de la Communauté de communes des Loges**. Férolles bénéficiera régulièrement de ce service, à des dates qui seront communiquées à l'avance.

Ces agents du Département aideront les usagers dans leurs démarches administratives et/ou à aller sur Internet effectuer ces démarches.

UN SERVICE PERSONNALISÉ



Deux agents du Conseil Départemental spécifiquement formés répondront aux demandes d'informations relatives à la vie quotidienne concernant **le logement, la santé, la famille, l'emploi, la justice...** : constituer un dossier retraite, s'inscrire à Pôle Emploi, actualiser sa situation administrative, faire une demande de carte grise...

Ils ont un contact privilégié avec les services suivants : la **CAF** du Loiret, la **CPAM** du Loiret, la **CARSAT** Centre Val de Loire, La **Maison de Justice et du Droit**, l'**ADIL-FAIRE**, **Pôle Emploi**, l'**ANTS**, la **MSA**, les **Finances Publiques**.

Accueil, écoute, orientation, aide seront proposés, ainsi qu'une mise en relation visio avec un opérateur de service public (CAF, CARSAT, CPAM, ADIL, Maison de Justice et du Droit, Finances publiques), ou encore un ordinateur ou une tablette connectée pour les plus autonomes en matière d'usages numériques.



LOIRET, TERRITOIRE SOLIDAIRE • WWW.LOIRET.FR • FIER S'ÊTRE SOLIDAIRES